

Décision n° 2024-1352
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 14 juin 2024
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de la société Codepi à
la société Voip telecom

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Codepi reçu le 14 juin 2024, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Voip telecom reçu le 14 juin 2024, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 22 juillet 2024, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 22 juillet 2026, de la société Codepi (Siren : 422 682 583) à la société Voip telecom (Siren : 504 189 366) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros mobiles	07 56 03	2022-1335	24/06/2022
Numéros polyvalents	01 88 21	2017-1166	28/09/2017
Numéros polyvalents	02 58 33	2024-0398	19/02/2024
Numéros polyvalents	03 75 76	2024-0398	19/02/2024
Numéros polyvalents	04 51 06	2024-0398	19/02/2024
Numéros polyvalents	05 36 65	2024-0398	19/02/2024
Numéros polyvalents	09 78 99	2017-1166	28/09/2017
Préfixe de sélection du transporteur à quatre chiffres	16 26	2015-1682	22/12/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 78	2017-1166	28/09/2017
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	09 00 83	2017-1166	28/09/2017

Article 2. La société Voip telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Voip telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 14 juin 2024

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales